

le cadre de l'hébergement d'urgence émerge un public ayant besoin de l'appui d'une équipe de CHRS pour reconstruire un projet positif d'insertion sociale. Cinq cents places nouvelles ont été financées en 1995 et cinq cents autres sont prévues en 1996.

De plus, la modernisation des CHRS existants devient pour certains d'entre eux un impératif nécessitant des aides à l'investissement. Les ministères du Logement et de l'Intégration bénéficient en 1995 de moyens affectés à la rénovation du parc vétuste.

### Plan hivernal d'accueil des sans-abri

Depuis le milieu des années 80, les ministères sociaux soutiennent de façon croissante divers dispositifs visant à répondre à « l'urgence sociale » particulièrement durant la période hivernale.

Il s'agit d'abord de faire en sorte que toute personne sans abri puisse être accueillie et hébergée durant les nuits les plus froides. Mais il s'agit aussi, au-delà du secours apporté dans l'urgence, de recréer du lien social avec les personnes à la rue dans la perspective de leur réinsertion.

Face à l'augmentation des besoins, le plan hivernal d'accueil et d'hébergement s'est progressivement élargi : augmentation des capacités d'accueil, création de « Samu sociaux » dans les grandes agglomérations, ouverture de « Boutiques de solidarité », permanences médico-sociales, etc.

En cet hiver 1995, 12 000 places supplémentaires, dont 5 500 en région parisienne, ont été mobilisées. Compte tenu de la pression des besoins, une partie de ces places supplémentaires sont restées ouvertes au-delà de l'hiver.

Les plus gros besoins touchent à l'adaptation des structures d'accueil, à la diversité des publics (jeunes, femmes), leur rénovation, leur humanisation (formation des personnels, etc.).

### Les Samu sociaux

Il s'agit d'aller au devant des personnes sans abri et de leur proposer un hébergement. Suite à la création du « Samu social » de Paris, ce type d'équipement est en voie de généralisation dans les départements de la couronne et les plus grandes agglomérations de province. Près d'une

## Maladies et accidents liés aux conditions de salubrité des logements

Les problèmes de logement, au sens le plus large du terme, sont étroitement liés à l'exclusion. Les populations les plus démunies n'ont accès qu'à un parc de logements très dégradés, inadaptés à la taille des familles et dont l'insalubrité caractérisée devrait le plus souvent conduire à une interdiction d'habiter. Les conséquences sur la santé de ces populations sont multiples, peuvent s'avérer graves et, chez les jeunes enfants, présenter des atteintes irréversibles hypothéquant leur avenir. Parmi elles, on peut citer :

- l'intoxication par le plomb ou saturnisme chez l'enfant, due essentiellement à la présence de plomb dans les peintures des logements anciens. La dégradation des peintures entraîne la dissémination du plomb dans l'environnement. Les effets néfastes du plomb même à très faibles doses (altération du développement psychomoteur de l'enfant) et le diagnostic de cas partout où ils ont été recherchés auprès des populations à risque, ont conduit l'État à impulser une politique d'actions contre ce fléau, en encourageant notamment des programmes de dépistage.
- les intoxications par le monoxyde de carbone restent une des causes préoccupantes de mortalité (environ 200 cas par an) et de morbidité accidentelle dans la population. Elles sont dues le plus souvent à l'utilisation de moyens de combustion vétustes, mal entretenus, précaires ou inadaptés et s'expriment préférentiellement dans des logements abritant des populations démunies.
- les accidents domestiques frappent également lourdement les enfants, avec un risque accru lorsque les conditions socio-économiques et de logement sont défavorables.
- plus difficiles à décrire et à quantifier sont les atteintes psychosociologiques qu'entraîne un habitat insalubre. Elles ne doivent pourtant pas être négligées tant il est vrai que disposer d'un logement sain et favorisant le bien-être est un des éléments clés de la réinsertion d'un individu ou d'une famille en difficulté.

vingtaine de dispositifs analogues (« SOS Sans-abri » dans les Hauts-de-Seine, « Service veille sociale » à Lyon...) ont vu le jour.

Cet équipement ne saurait naturellement concurrencer le véritable Samu. Son intervention n'a qu'un caractère social.